



**Direction générale
de la cohésion sociale
(DGCS)**

Direction de
l'accompagnement et de
l'hébergement (DIRHEB)

BAP - Av. des Casernes 2
1014 Lausanne

Version du 07.02.2022

DIRECTIVE – ANNEXE 1

Instructions concernant la formule de reporting 2021

1 Table des matières

2	Présentation générale du formulaire e-Reporting	3
3	Fonctionnalités clés	3
4	Guide de prise en main de la FHVi	4
5	Spécificités HNM et PPS	5
6	Spécificités CAT et UATp.....	5
7	Cohérence du reporting	6
8	Composantes du reporting.....	6
8.1	ID (signalétique ou identification)	6
8.1.1	Fiche signalétique (FSI) d'une entité juridique multi-sites.....	6
8.1.2	Fiche d'identification (FID) d'un site	7
8.2	Reporting des comptes.....	8
8.2.1	Comptes complets (Reporting d'une entité juridique mono ou multi-sites)	8
8.2.2	Comptes sans bilan (Rapport de site d'une entité juridique multi-sites).....	10
8.3	Annexe I - Informations complémentaires.....	11
8.4	Annexe II – Immobilisations	12
8.5	Annexe III – Fonds, provisions et réserves	12
8.6	Annexe IV – Statistique des activités.....	13
8.7	Annexe V – Statistiques personnel et salaires.....	15
8.7.1	V-A – Durée contractuelle (généralités et illustration)	15
8.7.2	V-A – Durée contractuelle (Employés payés à l'heure - Conversion en EPT 360).....	15
8.7.3	V-A – Composition du salaire	16
8.7.4	V-C Récapitulation.....	19
8.7.5	V-C Contrôle	19
8.8	Annexe VI – Répartition dotation par site/activité	20
8.9	Annexe VII – Frais et prestations privés	22
8.10	Annexe VIII – Déclaration d'intégralité	22
8.11	Annexe IX – Commentaires et rémunération direction	22
9	Documentation Reporting des comptes	23
10	Liste des non conformités (exercice 2021).....	24

2 Présentation générale du formulaire e-Reporting

Le formulaire e-Reporting améliore la qualité de l'information financière et simplifie la transmission. Il est compatible avec les outils de gestion des fournisseurs informatiques agréés (Sadies SA, Magnenat Sàrl, Opale Solutions) et permet l'importation de données et, à partir de cet exercice, l'importation de documents. Sa mise en œuvre a permis de diminuer grandement la consommation de papier.

Le formulaire e-Reporting est mis à disposition par la FHVi, sur le portail d'hébergement médico-social (PHMS) au côté du formulaire SOHO, accessible par un navigateur Internet. Ainsi les établissements peuvent accéder en autonomie à leur reporting tout au long du processus et jusqu'à sa finalisation. Le formulaire e-Reporting a été développé en collaboration avec les associations faitières et les fournisseurs informatiques. Il est conçu pour être convivial et efficace avec l'objectif de simplifier le travail des établissements. Enfin, il est prévu que le PHMS continue de se développer pour améliorer l'expérience utilisateur et s'enrichir en fonctionnalités et services.

3 Fonctionnalités clés

- **Nouvelle fonction d'import de documents** permettant d'importer quasiment tous les documents de la procédure directement dans le formulaire e-Reporting (les documents sont actuellement réclamés dans les annexes I et II). Il ne reste que deux documents qui doivent nous être envoyés hors e-Reporting. Il s'agit du rapport de l'organe de révision selon le RCCMS et de la déclaration d'intégralité à signer par la direction de l'établissement. En effet, ces deux documents doivent être établis en référence à la version verrouillée du formulaire/liasse pour signature et nous être transmis hors e-Reporting en format électronique (PDF) à l'adresse reporting.dgcs@vd.ch.
- **Rapidité, simplicité et convivialité** d'un formulaire e-Reporting qui se consulte au moyen d'un navigateur Internet. Une prise en main aisée pour les utilisateurs similaire à celle du formulaire SOHO réalisé sur le même portail d'hébergement médico-social (PHMS) par la FHVi. Séparément de ce document, un guide de prise en main est disponible sur notre site Internet.
- **Liase unifiée** dont l'envoi à la DGCS n'est plus nécessaire (merci de ne pas envoyer !). Il est possible de la commander tout ou partie et de la recevoir en format .pdf sur l'adresse e-mail utilisée pour l'accès, et ceci même lorsqu'elle est « en travail ».
- **Compatibilité d'import** des fichiers techniques (« TECH ») en coordination avec les fournisseurs informatiques, l'essentiel du contenu requis s'importe facilement dans le formulaire e-Reporting (fiches signalétique/identification, partie des comptes, données d'activité et du personnel). Il vous est possible d'importer d'un seul coup les trois fichiers (par sélection multiple des fichiers à importer).
- **Période précédente** peut être consultée en tout temps dans le formulaire, au moyen d'un menu déroulant. D'autre part, les soldes au 31 décembre de l'exercice précédent peuvent être constatés lors de l'impression d'une liasse (partie des comptes).

- **Fonction « Mettre à jour »** enregistre vos modifications, calcule l'entier du formulaire e-Reporting (soit l'ensemble des onglets car parfois interdépendants). Après cette opération, les onglets qui restent en état « en travail » (en jaune) peuvent être constatés (au moyen de la liste déroulante de sélection des onglets). Lorsque la fonction « mettre à jour » est exécutée dans un onglet « en travail », les lignes qui requièrent votre attention sont mises en évidence.
- **Vérifications de cohérence** de votre Reporting au moyen d'un code couleur sur une ligne donnée. La couleur rouge est réservée aux saisies manquantes ou incorrectes (ce qui est bloquant). Quant à la couleur orange, elle est utilisée pour une ligne avec commentaire ou document requis (semi-bloquant). Toutes les vérifications (rouges/oranges) existantes sont décrites en détail dans le présent document et elles sont récapitulées en un tableau à sa fin.
- **Verrouiller pour audit** pour soumettre valablement une formule de Reporting à un organe de révision. L'état et les filigranes « en travail » disparaissent de la liasse. Remise en travail possible sur simple demande à l'adresse reporting.dgcs@vd.ch, elle est traitée sans délai.
- **Commentaires libres** possibles sur chaque ligne au moyen d'une fenêtre contextuelle accessible depuis le bouton de la colonne « Statut ». Les commentaires sont automatiquement imprimés sur la liasse à la suite des tableaux correspondants et de plus ils sont tous récapitulés dans l'annexe « IX-A : Commentaires » qui permet en plus de procéder à l'ajout de commentaires généraux.
- **« Valeurs DGCS »** : Pour un certain nombre de champs, les valeurs sont déjà renseignées pour l'exercice par nos soins (lits reconnus, prix journalier hors investissement à charge du résident, mandats des établissements, réseau d'affiliation). Dans le formulaire e-Reporting, la valeur est grisée et ne peut pas être modifiée unilatéralement, ni par un import de données, ni par la saisie. En cas de problème, écrire à l'adresse reporting.dgcs@vd.ch, traitement sans délai.

Diverses facilités s'adressent plus particulièrement aux utilisateurs non-équipés par l'un des fournisseurs agréés :

- **Tabulation (Tab)** pour passer plus rapidement d'un champ de saisie au suivant.
- **Reconduction d'une partie des données** sur l'exercice suivant pour un gain de temps (reconduction des données signalétiques et d'identification, reconduction de la liste du personnel dans l'annexe V-A).
- **Export possible de l'annexe V-A** Durée contractuelle / composition du salaire permettant d'éditer l'annexe hors du formulaire e-Reporting dans Excel et la réimporter.

4 Guide de prise en main de la FHVi

Un guide de prise en main est réalisé par la FHVi. Veuillez-vous y référer pour les questions relatives notamment aux :

- Gestion et problème d'accès, de compatibilité
- Problèmes techniques divers
- Navigation, état des onglets
- Importation et exportation de fichiers

- Edition et mise à jour d'onglets
- Procédure pour la transmission à la DGCS
- Procédure pour générer une liasse Reporting

5 Spécificités HNM et PPS

En préambule, dans l'annexe IV-E, les valeurs des nombres de journées de soins des HNM et PPS doivent être vides ou être à zéro.

- En ce qui concerne l'annexe I, la section I-A « Tenue des comptes et révision » doit être remplie y compris la ligne I-A-05 « dépôt du rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels, les comptes annuels et l'annexe » (code des obligations).

Les HNM et PPS sont soit des sites d'une entité multi-sites, soit des monosites. Les HNM et PPS monosites sont dispensés des éléments suivants :

- du dépôt des documents dans les sections I-B « Information juridiques » et I-C « Détail des comptes ».
- de compléter les annexes II et III reliées au bilan. Même si celles-ci sont visibles dans le formulaire, elles ne sont pas bloquantes si non renseignées. Lors de la commande d'une liasse, vous pouvez désélectionner les annexes II et III, ce choix est conservé durant votre session.

Le formulaire e-Reporting des HNM et PPS monosites fait donc l'objet d'un paramétrage spécifique (dérogations à certains contrôles oranges/rouges) pour tenir compte de ces dispenses.

6 Spécificités CAT et UATp

- Présentation en hors exploitation : "Jusqu'à fin 2012, l'activité des UAT était fondue dans l'activité d'hébergement. Cette pratique se justifiait par le modèle UAT qui préconisait l'utilisation des ressources latente de l'EMS et des faibles coûts marginaux. Depuis 2013, l'accueil temporaire avec les CAT dispose d'un financement spécifique du personnel dédié à l'accompagnement ce qui nécessite d'identifier cette activité [en hors exploitation] dans le reporting." extrait du Rapport final de la Task-force Multi-sites du 20 juin 2013.
- Réserve RCLPFES : "Bien que les CAT et UATp soient présentés en hors exploitation, leur résultat fait partie du calcul de la réserve RCLPFES, conformément à l'article 11 dudit règlement.
- CAT extra-muros : charges, produits et informations sont présentées au niveau du reporting de l'entité juridique.
- CAT intra-muros : charges, produits et informations sont présentés au niveau du rapport de site auquel il est rattaché et consolidées dans un Reporting d'entité juridique multi-sites.

7 Cohérence du reporting

Le formulaire E-Reporting implémente quelques vérifications de cohérence de base. Pour faciliter la compréhension et l'interaction, un code couleur est utilisé dans le formulaire et un message d'aide pour l'utilisateur est disponible :

- **Rouge** : Bloquant (saisie manquante ou incorrecte).
- **Orange (commentaire)** : Semi-bloquant (commentaire requis, accepté si commenté)
- **Orange (document)** : Semi-bloquant (document requis)



8 Composantes du reporting

La suite de cette notice décrit la logique du formulaire e-Reporting.

Elle vise principalement à expliquer en détail les vérifications de cohérence (oranges/rouges) qui sont actives dans le formulaire de l'exercice 2021.

8.1 ID (signalétique ou identification)

8.1.1 Fiche signalétique (FSI) d'une entité juridique multi-sites

Une fiche signalétique est une page de garde synthétique qui est dédiée à la déclaration d'informations d'une entité juridique multi-sites.

FORMULAIRE e-Reporting (Validation) - Exercice 2018			
9110 : T - SASH TEST 1 ENTITE JURIDIQUE	2018 (Provisoire)	Fiche signalétique	--- Sélectionner une fonction ---
No UR 9110	Etablissement/Site T - SASH TEST 1 ENTITE JURIDIQUE		Type Entités juridiques multi-sites
Dernière modification 24.01.2019		Nombre de lits total -	Ecart de bilan -
		Résultat d'exploitation -	Bénéfice/Perte à reporter -
Fiche signalétique Etat : en travail		Mettre à jour	Liasse Reporting
		Verrouiller pour audit	
FSI-A01	Durée de l'exercice (date de début)	?	01/01/2018
FSI-A02	Durée de l'exercice (date de fin)	?	31/12/2018
FSI-A03	Adresse	?	Ch. de l'exemple 1
FSI-A04	Adresse (suite)	?	Complément d'exemple
FSI-A05	Code postal et domicile	?	1003 Lausanne

Facilités (e-Reporting) :

Par défaut, l'exercice en cours reconduit le contenu de l'exercice précédent et ainsi de suite. Veuillez vérifier chaque année si le contenu pré-rempli est toujours d'actualité. Une importation du fichier technique Signalétique [...] met à jour tout le contenu.

8.1.2 Fiche d'identification (FID) d'un site

Une fiche d'identification est une page de garde synthétique qui est dédiée à la déclaration d'informations d'un site (monosite ou un site appartenant à un multisites).

FORMULAIRE e-Reporting (Validation) - Exercice 2018			
9119 : T - SASH TEST 1 MONOSITE	2018 (Provisoire)	Fiche d'identification	--- Sélectionner une fonction ---
No UR	9119	Nombre de lits total	-
Etablissement/Site	T - SASH TEST 1 MONOSITE	Ecart de bilan	-
Mandat	Psychiatrie de l'âge avancé (PAA)	Résultat d'exploitation	-
Type	Entités mono-sites	Bénéfice/Perte à reporter	-
Dernière modification 24.01.2019			
Fiche d'identification Etat : en travail		Mettre à jour	Liasse Reporting
		Verrouiller pour audit	
FID-A01	Durée de l'exercice (date de début)	?	01/01/2018
FID-A02	Durée de l'exercice (date de fin)	?	31/12/2018
FID-A03	Adresse	?	Av. de la notice e-Reporting
FID-A04	Adresse (suite)	?	
FID-A05	Code postal et domicile	?	1003 Lausanne
FID-A06	Directeur/trice (Nom et prénom)	?	Jean Roger Bonnard
FID-A07	Numéro de téléphone	?	021 000 00 00
FID-A08	Numéro de fax	?	021 000 00 01
FID-A09	Email direction	?	jrbonnard@test.ch

Facilités (e-Reporting) :

Par défaut, l'exercice en cours reconduit le contenu de l'exercice précédent et ainsi de suite. Veuillez vérifier chaque année si le contenu pré-rempli est toujours d'actualité. Une importation du fichier technique Identification [...] met à jour le contenu, à l'exception des « Valeurs DGCS » que nous avons déjà renseignées (sont grisées).

A leur sujet, pour toute remarque, veuillez nous contacter à l'adresse reporting.dgcs@vd.ch. Vous pouvez aussi utiliser la fonction commentaire disponible sur la ligne ? .

Ci-dessous : quelques exemples de valeurs déjà renseignées.

FID-A20	Réseau d'affiliation (Valeur SASH)	?	Réseau Santé Haut-Léman
FID-A21	Mandat (Valeur SASH)	?	Psychiatrie de l'âge avancé (PAA)
FID-A22	Mission de psychiatrie adulte (Valeur SASH)	?	Non applicable

Prix journalier hors investissement à charge des résidents :

Le prix journalier hors investissement à charge des résidents est déjà renseigné, veuillez le vérifier et prendre contact si vous constatez une erreur :

FID-A24 Prix journalier hors investissement à charge des résidents (lits C) - (Valeur SASH)

FID-A25 Prix journalier hors investissement à charge des résidents (lits NM) - (Valeur SASH)

Selon l'annexe tarifaire (EMS, HNM, SPAH, PPS) ou la convention tarifaire (SPAH), il s'agit du tarif (SOHO ou convention) tenant compte, le cas échéant, des compléments hors base tarifaire (compléments et déductions). Ne tient pas compte des forfaits d'investissement mobilier et immobilier ni de la participation au coût des soins mis à charge du résident. Voici un extrait d'une annexe tarifaire. Dans cet exemple, le montant figurant dans le formulaire e-Reporting est **CHF 162.55** (CHF 162.35 + CHF 0.20)

Prix journalier à la charge du résident pour l'année 2018

Les différents fonds sont compris dans le tarif SOHO pour un total de Fr. 5.10. La participation au coût des soins du résident hébergé en lit C fixée par le Conseil d'Etat est de **Fr. 10.80** pour tous les niveaux de soins. Ce montant est facturé par l'établissement en plus du total ci-dessous.

Lits C (avec arrondis bancaires) :

Base tarifaire SOHO T2018 V03a 08.12.2017	Fr.	162.35
Investissement mobilier	Fr.	3.50
Entretien immobilier	Fr.	8.20
Complément selon courrier du	Fr.	0.20
Montant total facturé au résident C	Fr.	174.25

8.2 Reporting des comptes

La partie des comptes est dédiée à l'importation ou à la saisie des soldes comptables au 31 décembre de l'exercice concerné. Veuillez-vous référer au document « **Commentaire du plan comptable 2021** » (il s'agit de l'annexe 2 de la Directive comptable) disponible sur la page Internet www.vd.ch/reporting-dgcs.

No UR 9119		Nombre de lits total 123		
Etablissement/Site T - SASH TEST 1 MONOSITE		Ecart de bilan -		
Mandat Psychiatrie de l'âge avancé (PAA)		Résultat d'exploitation -		
Type Entités mono-sites		Bénéfice/Perte à reporter -		
Dernière modification 24.01.2019				
Actif Etat : en travail				
		Mettre à jour	Liasse Reporting	
		Verrouiller pour audit		
N° Veska / H+	Libellé du compte	Type	2018 (CHF)	Statut
10000	Caisses	D	0.00	■
10010	CCP	D	0.00	■
10020	Banques	D	0.00	■
10025	Résidents (montant pour dépenses personnelles)	D	0.00	■
10030	Dépôts à terme	D	0.00	■
10040	Titres facilement réalisables	D	0.00	■

8.2.1 Comptes complets (Reporting d'une entité juridique mono ou multi-sites)

Les soldes sont renseignés par les entités juridiques (bilan, comptes de résultat, comptes de répartition et d'affectation du résultat).

Facilités (e-Reporting) :

Le formulaire e-Reporting présente le plan comptable de référence (PCR), qui est disponible sur www.vd.ch/reporting-dgcs en téléchargement (voir « Ressources » plus bas) et il le fait en sous-onglets. La césure des onglets correspond en règle générale aux classes de comptes. De cette manière, le remplissage est facilité pour l'utilisateur.

- Un format de fichier technique Reporting [...] permet l'import et l'export des soldes comptables.
- Pour la saisie manuelle, il est possible d'utiliser la tabulation « Tab »

Reporting		Rapport Site	
Actif			
Passif			
Charges de salaire		Charges de salaire	
Autres charges		Autres charges	
Investissements		Investissements	
Produits		Produits	
Hors exploitation		Hors exploitation	
Récapitulation du résultat		Récapitulation du résultat	
Affectation du résultat		Affectation du résultat	

L'utilisateur est invité à renseigner les comptes de détail (lignes claires). La fonction « mettre à jour » rafraîchit les totaux de rubriques (lignes grisées). Les totaux de rubriques sont calculés et ne peuvent pas être renseignés par l'utilisateur.

N° Veska / H+	Libellé du compte	Type	2018 (CHF)	Statut
10000	Caisses	D	0.00	■
10010	CCP	D	0.00	■
10020	Banques	D	0.00	■
10025	Résidents (montant pour dépenses personnelles)	D	0.00	■
10030	Dépôts à terme	D	0.00	■
10040	Titres facilement réalisables	D	0.00	■
100	Liquidités		0.00	□

Points de conformité :

- La présentation est attendue conforme à la Directive Reporting des comptes.
- Les frais généraux pouvant faire l'objet de demandes de compléments dans la procédure tarifaire SOHO doivent être conformes à la Directive Reporting des comptes.
- Les participations des résidents aux charges d'investissement, comptabilisées dans les comptes de la classe 5, tenu compte du tarif applicable, doivent être réconciliées avec le nombre de journées réalisées par le site.

Cohérence automatique (e-Reporting) :

- La différence au bilan doit être nulle, le bilan équilibré doit avoir été réconcilié avec les comptes annuels de l'entité juridique, il s'agit d'une vérification bloquante (**Rouge**).

Votre bilan n'est pas équilibré

- Les bénéfices reportés des années précédentes et celui de l'exercice sont respectivement présentés dans les comptes 21290 et 21295. Le formulaire e-Reporting vérifie de manière bloquante (**Rouge**) le bénéfice ou la perte reporté(e) de l'exercice courant qui doit figurer au passif dans le compte 21295 « Bénéfice / perte à reporter ». Le montant reporté est celui de la rubrique calculée et présentée dans la ligne "IX- Résultat reporté" (onglet Affectation du résultat).

Selon la directive, le montant placé dans le compte 21295 (résultat reporté) est identique au solde final calculé et présenté dans la ligne IX- Résultat reporté.

- Un fonds d'amortissement (11xx9) ne peut pas dépasser le compte d'immobilisation (11xx0) concerné, ce qui est un contrôle bloquant (**Rouge**). Les comptes de Subvention sur construction et transformations (11029) et Immobilisations financières (113xx) ne sont pas concernés.

Erreur: Un fonds d'amortissement ne peut pas dépasser le compte d'immobilisation concerné. Le solde au 31.12.N du compte d'immobilisation (11xx0) moins solde au 31.12.N du compte de fonds d'amortissement (11xx9) est un négatif, c.à.d. valeur nette comptable est négative

- Le total des charges d'exploitation et le total des produits d'exploitation ne peuvent pas être égaux à zéro (**Rouge**).

Le total des charges d'exploitation ne peut pas être égal à zéro.

Le total des produits d'exploitation ne peut pas être égal à zéro.

- 60602 - Part socio-éducative des résidents "C" hors canton (EPSM – PPS) et 60712 - Part socio-éducative des résidents "C" (EPSM - PPS) ne peuvent pas présenter de solde différent de CHF 0.- (**Rouge**).
- Le message « un solde négatif déroge au type de compte défini » apparaît lorsqu'une valeur négative est saisie. Il est possible de soumettre un tel solde si justifié (**Orange**). Cette règle de cohérence ne s'applique pas sur les comptes de bénéfice / perte reporté(e) (21290) ou bénéfice / perte à reporter (21295).

Un solde négatif déroge au type de compte défini. (Mettre un commentaire, ou corriger)

- Vérification des écritures de dotation aux fonds d'amortissement avec la variation des fonds d'immobilisation entre l'année N-1 et N sur la base de l' « Annexe 2 de la Directive – Commentaire du plan comptable »_publiée sur www.vd.ch/reporting-dgcs. Ce contrôle n'est pas bloquant et requiert un commentaire (**Orange**). Ci-dessous, exemple de message :

Les dotations aux amortissements ne sont pas égales au cumul des variations des fonds d'amortissements correspondants (comptes 11109, 11129, 11139, 11149, 11169, 11189). (Mettre un commentaire, ou corriger)

8.2.2 Comptes sans bilan (Rapport de site d'une entité juridique multi-sites)

En général, le site est reconnu (autorisation d'exploiter, convention) et un tarif est calculé en tenant compte de ses spécificités.

Le site est l'unité d'œuvre pour le département (DSAS) au sens du lieu de vie à la fois géographique et organisationnel. En découlent les mécanismes de financements et d'exigence de dotation minimale en personnel (compétences et qualification).

Les sites pris en charge par le formulaire e-Reporting sont les EMS, EPSM, PPS et HNM. Les principes du reporting multi-sites sont placés sur la page du site Internet Reporting des comptes.

Un rapport de site appartenant à une entité juridique multi-sites présente un Reporting des comptes sans bilan. Un format de fichier technique RapportSite [...] permet l'import et l'export des soldes comptables. En l'absence de bilan, ce qui est mentionné dans le titre qui précède s'applique par analogie.

8.3 Annexe I - Informations complémentaires

L'annexe I est constituée des quatre parties suivantes :

- I-A : Tenue des comptes et révision
- I-B : Informations juridiques
- I-C : Détail des comptes
- I-D : Sous-traitance (dans un onglet dédié)

I : Informations complémentaires Etat : en travail		Mettre à jour	Liasse Reporting	Verrouiller pour audit
I-A TENUE DES COMPTES ET REVISION				
I-A-01	Quel type de révision utilisez-vous pour les comptes annuels ?	?	Sélectionner une valeur ▾	
I-A-02	Quelle norme utilisez-vous pour la tenue de la comptabilité et la présentation des comptes ?	?	Sélectionner une valeur ▾	
I-A-03	RPC – Recommandations relatives à la présentation des comptes	?	Sélectionner une valeur ▾	
I-A-04	RPC – Pourquoi utilisez-vous les RPC ?	?	Sélectionner une valeur ▾	
I-A-05	Joindre le rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels, les comptes annuels et l'annexe	?		
I-B INFORMATIONS JURIDIQUES				
I-B-01	Joindre le dernier extrait du registre du commerce en cas de modification	?		
I-C DETAILS DES COMPTES				
I-C-01	Joindre les actifs transitoires (compte 10900) et les passifs transitoires (compte 20400)	?		
I-C-02	Joindre tous les comptes d'investissement (comptes 5xxxx), par site si multi-sites	?		
I-C-03	Joindre l'extrait du compte au passif des avances CSB (2011x)	?		

A noter que I-A-05 (document requis), I-B-01 (document optionnel et requis), I-C-01 à 03 (documents requis) sont des lignes dédiées à l'importation de documents en format PDF. Veuillez-vous référer au guide de prise en main de la FHVi pour plus d'informations au sujet de cette nouvelle fonction.



Des comptes spécifiques sont prévus par le plan comptable pour l'imputation des charges liées à la sous-traitance. Le cas échéant, l'annexe I-D requiert des saisies qui sont à effectuer directement dans le formulaire e-Reporting. Veuillez préciser les prestataire(s) concernés (**Rouge**).

Prestataire(s) à indiquer pour les comptes de sous-traitance lorsque qu'un montant est saisi

Statut

Pour saisir un prestataire, veuillez cliquer sur le bouton  disponible sur la ligne.

No UR	9119	Nombre de lits total	123
Etablissement/Site	T - SASH TEST 1 MONOSITE	Ecart de bilan	-
Mandat	Psychiatrie de l'âge avancé (PAA)	Résultat d'exploitation	-
Type	Entités mono-sites	Bénéfice/Perte à reporter	-
Dernière modification		24.01.2019	

I-D : Sous-traitance | Etat : en travail

Mettre à jour

Liasse Reporting

Verrouiller

Pour chaque compte, veuillez indiquer en commentaire le nom (raison sociale) du ou des fournisseurs externes ainsi que tout commentaire utile (ref : art. 4g LPFES)

N° Veska / H+	Libellé du compte	2018 (CHF)	% charges d'expl. (3+4)	Statut
38	Honoraires pour prestations de tiers (non soumis AVS)	0.00	0.00%	■
41800	Fourniture/livraison de repas par des tiers (sous-traitance cuisine et service)	0.00	0.00%	■
42500	Prestations de blanchissage externes (sous-traitance) y compris leasing	0.00	0.00%	■
42550	Prestations de nettoyage assurées à l'externe (sous-traitance ménage)	0.00	0.00%	■
47700	Prestations administratives externes (sous-traitance)	0.00	0.00%	■
STR	Total sous-traitance	0.00	0.00%	□

8.4 Annexe II – Immobilisations

L'annexe se renseigne automatiquement depuis la partie des comptes. Quant au contenu des colonnes « Acquisition et « Aliénation », il s'importe au moyen du fichier technique Annexes [...] ou peut-être saisi directement dans le formulaire e-Reporting.

No UR	9119	Nombre de lits total	123
Etablissement/Site	T - SASH TEST 1 MONOSITE	Ecart de bilan	-
Mandat	Psychiatrie de l'âge avancé (PAA)	Résultat d'exploitation	-
Type	Entités mono-sites	Bénéfice/Perte à reporter	-
Dernière modification		24.01.2019	

II : Immobilisations | Etat : en travail

Mettre à jour Liasse Reporting Verrouiller pour au

N° Veska / H+	Libellé du compte	Type-	2017 (CHF)	Acquisitions	Aliénations	2018 (CHF)	Différence-	Statut
11000	Terrains	Corporelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	■
11010	Immeubles - exploitation principale	Corporelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	■
11020	Constructions et transformations	Corporelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	■
11030	Immeubles pour le personnel	Corporelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	■
11040	Immeubles - exploitation annexe	Corporelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	■
11100	Mobilier et agencement	Corporelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	■
11120	Véhicules	Corporelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	■

Pour l'annexe II, le formulaire e-Reporting signale une variation de manière non-bloquante (Orange). Lorsque c'est le cas, un extrait du compte concerné est réclamé.

Une variation est constatée dans un compte relatif aux immobilisations corporelles, incorporelles ou financières (comptes 11xxx de l'entité juridique mono ou multi-sites), veuillez charger l'extrait de compte (Associer un document, ou corriger)

8.5 Annexe III – Fonds, provisions et réserves

No UR	9119	Nombre de lits total	123
Etablissement/Site	T - SASH TEST 1 MONOSITE	Ecart de bilan	-
Mandat	Psychiatrie de l'âge avancé (PAA)	Résultat d'exploitation	-
Type	Entités mono-sites	Bénéfice/Perte à reporter	-
Dernière modification		07.03.2019	

III : Fonds, provisions et réserves | Etat : en travail

Mettre à jour Liasse Reporting Verrouiller pour au

N° Veska / H+	Libellé du compte	Type Fonds, provisions et réserves	2017 (CHF)	Attribution	Diminution	2018 (CHF)	Différence	Statut
20800	Fonds de rénovation immobilière	Fonds	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	■
20810	Fonds d'acquisition et de renouvellement mobilier	Fonds	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	■
20830	Provisions spécifiques	Provisions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	■
21210	Réserve générale	Réserves	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	■
21211	Réserve pour actions propres	Réserves	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	■
21212	Réserve de réévaluation	Réserves	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	■

Pour l'annexe III, le formulaire e-Reporting signale une différence de manière non-bloquante (**Orange**) et invite l'utilisateur commenter ou corriger.

La différence n'est pas nulle (Mettre un commentaire, ou corriger)

8.6 Annexe IV – Statistique des activités

La statistique des activités présente des données relatives aux nombres de lits, aux journées d'hébergement et de soins. Par ailleurs, cette annexe est complétée de données et d'indicateurs généraux relatifs au personnel. Une importation du fichier technique Annexes [...] met à jour le contenu de l'annexe IV et V-A.

La valeur du nombre de lits reconnus d'intérêt public (C) ou reconnus (NM) est pré-remplie et ne peut pas être modifiée par l'utilisateur. Elle correspond à la valeur au 31 décembre 2021 selon l'autorisation d'exploiter. Pour les établissements ayant cessé leur exploitation avant la fin de l'année, la valeur de 0 lits est indiquée.

No UR 9111		Nombre de lits total 15	
Etablissement/Site T - SASH TEST 1 SITE		Résultat d'exploitation -	
Mandat Psychiatrie adulte (PA)		Bénéfice/Perte à reporter -	
Type Sites de multi-sites			
Dernière modification 07.03.2019			
IV : Statistique des activités Etat : en travail		Mettre à jour	Liasse Reporting
		Verrouiller pour audit	
IV-A NOMBRE DE LITS AU 31 DECEMBRE		SECTEUR C	SECTEUR NM
IV-A-01	Nombre de lits reconnus d'intérêt public (C) ou reconnus (NM) - (Valeurs SASH)	?	15
IV-A-02	dont Nombre de lits court-séjour (CS) conventionnés	?	5
IV-A-03	Nombre de lits effectifs ou déclarés mis en service	?	15
IV-B RESIDENTS EN ETABLISSEMENT		SECTEUR C	SECTEUR NM
IV-B-01	Effectif de résidents au 1er janvier	?	14
IV-B-02	+ Entrées de l'exercice du domicile vers un hébergement en long-séjour (LS)	?	1

Exhaustivité :

- Les HNM et PPS remplissent toute l'annexe IV, à l'exception de la colonne du secteur de lits C et des informations relatives aux journées de soins évaluées Plaisir et Plex (IV-E).
- Les EMS et SPAH remplissent toute l'annexe IV, à l'exception de la colonne qui concerne le secteur de lits NM. La répartition des journées de soins évaluées Plaisir et Plex en 12 classes doit être réconciliée avec le décompte de bouclage des journées évaluées Plaisir et Plex de la CEESV. Toutes les journées en court séjour (CS), vaudois et non vaudois, évaluées Plex ou en attente se regroupent dans la ligne IV-E-17 et sont ainsi distinguées des journées de long séjour (LS).

IV-F : Périmètre du personnel concerné :

- Pour une question de cohérence, le périmètre de personnel de IV-F doit nécessairement être le même que celui de l'annexe V-A.
- La répartition du personnel en âge, genre (F/H), nationalité et selon le mode d'engagement doit être effectuée en tenant compte du personnel à condition particulières (3x9xx).
- Cependant, pour les taux de rotation du personnel calculés (selon effectif, puis selon EPT), il convient de ne pas tenir compte du personnel colloqué dans les fonctions de conditions particulières (3x9xx). Le formulaire e-Reporting reporte automatiquement une valeur pour le total de l'effectif en EPT du personnel au 31.12 (sans le personnel aux conditions

particulières – 3x9xx -) directement depuis l'annexe V-C de récapitulation. Cet effectif est pris en compte dans le calcul du taux de rotation du personnel en EPT.

Cohérence automatique (e-Reporting) :

- **IV-C-12 et IV-E-19 (nombre de journées brutes de résidents en établissement) :** Pour les journées du secteur de lits C, le total de l'annexe IV-C doit être identique au total de l'annexe IV-E. Le formulaire retourne une erreur bloquante si IV-C-12 et IV-E-19 sont différents. (**Rouge**).

Le nombre de journées brutes de résidents en établissement, IV-C-12 et IV-E-19, doit être identique

- **IV-F 01 à 20 (Total de personnel au 31 décembre) :** La répartition du personnel en âge, genre (F/H), nationalité et selon le mode d'engagement est effectuée sur la totalité du personnel employé par l'établissement durant l'année, y compris le personnel à conditions particulières (3x9xx). Les totaux de ces quatre répartitions demandées sont vérifiés identiques de manière bloquante (**Rouge**).

Les totaux du personnel IV-F-07, IV-F-11, IV-F-15, IV-F-20 doivent être égaux

- **Lits reconnus → lits effectifs, résidents et journées :** Pour IV-A-03 (Nombre de lits effectifs ou déclarés mis en service), IV-B-13 (Nombre de résidents en établissement hébergés pendant l'année) et IV-C-12 (Nombre de journées brutes de résidents en établissement), l'existence de lits reconnus (IV-A-01) nécessite une saisie de votre part. Il s'agit d'un contrôle bloquant (**Rouge**).

L'existence de lits reconnus (IV-A-01) nécessite une saisie de votre part.

- **IV-F 19 (contrats CDD/CDI) :** Si le personnel en CDD est supérieur au personnel en CDI, un message le signale. Merci de vérifier votre saisie. (**Orange**).

Le Libellé pour IV-19 est adapté et devient « Personnel au bén. d'un contrat à durée déterminée (CDD, sur appel, en fonction particulière 3x9xx) »

- IV-F 24 (taux de rotation du personnel) : ajout d'un contrôle. Si la valeur dépasse 35%, merci de vérifier votre saisie. (**Orange**). Le commentaire suivant s'affiche : « Le personnel en fonction particulière (3x9xx) a-t-il été exclu conformément à la formule publiée par la DGCS (voir Aide en haut à droite du formulaire). Si tel est le cas, votre taux d'occupation sur cet exercice est élevé (mettre un commentaire ou corriger).

Le personnel en CDD est supérieur au personnel en CDI (Mettre un commentaire, ou corriger)

- **IV-D-01 (Taux d'occupation) :** (**Orange**).
 - Secteur lits C : Le taux d'occupation de votre établissement est inférieur au taux standard (98%), confirmez-vous ce chiffre ?

- Secteur lits C : Le taux d'occupation de votre établissement est nettement supérieur au taux standard (98%), il dépasse 100%, confirmez-vous ce chiffre ?
- Secteur lits NM : Votre taux d'occupation est très bas, veuillez vérifier les journées saisies.
- Secteur lits NM : Le taux d'occupation de votre HNM dépasse 100%, confirmez-vous ce chiffre ?
- **IV-D-05 (Taux d'encadrement global) (Orange).**
 - Le taux d'encadrement global semble élevé (> 1.2), veuillez-vous assurer que l'annexe V-A est remplie conformément aux attentes de la DGCS.

8.7 Annexe V – Statistiques personnel et salaires

L'annexe V se compose des annexes V-A dédiée à la saisie de la durée contractuelle et des composantes du salaires brut et V-C dédiée à la récapitulation et au contrôle en lien avec les comptes de la comptabilité générale.

A noter que l'annexe V-B n'existe plus, son contenu ayant été fusionné avec l'annexe V-A depuis le reporting des comptes 2014.

Facilités (e-Reporting) :

Une importation du fichier technique Annexes [...] met à jour le contenu de l'annexe IV, V-A et IV. De plus, un fichier modèle des salaires V-A est mis à disposition permet à l'utilisateur non équipé d'un module d'un des fournisseurs informatiques agréés d'exporter et de travailler sur cette annexe dans un tableur (par exemple Excel) et de réimporter ensuite toutes les données de l'annexe V-A.

8.7.1 V-A – Durée contractuelle (généralités et illustration)

Cette composante est réalisée sous la forme de deux onglets interdépendants. Le premier onglet aborde les éléments de durée contractuelle et de jours de formation.

No UR 9110		Etablissement/Site T - SASH TEST 1 ENTITE JURIDIQUE		Type Entités juridiques multi-sites		Dernière modification 18.02.2019		Nombre de lits total 10		Ecart de bilan -		Résultat d'exploitation -		Benefice/Perte à reporter -			
V-A : Durée contractuelle Etat : en travail												Mettre à jour		Liasse Reporting		Verrouiller pour aud	
NAVS13	Nom	Mois début	Mois fin	Nr. Fct	EPT 360	EPT	Engag.	Format. continue	Statut								
7560000000002		6	7	32716 - Aide animateur sans formation	0.00	0.00	2014	0.00	■								
7561234567897		1	12	32718 - Musicothérapeute diplômé	0.00	0.00	2012	0.00	■								

8.7.2 V-A – Durée contractuelle (Employés payés à l'heure - Conversion en EPT 360)

Vous trouvez ci-dessous les formules pour la conversion standard des heures effectives de travail en EPT. Ces formules sont utiles pour les employés payés à l'heure ou à la veille.

Une personne employée aux conditions de la CCTsan ou de la CCTsoc

Une personne à temps plein travaille 226 jours par année (365 jours – 104 jours week-end – 25 jours vacances – 10 jours fériés), soit 1'875.8 heures par année (horaire hebdomadaire de 41.5 heures).

⇒ Conversion des heures payées en EPT 360 :

$$\text{Nbr heures dans l'année} \times 360 / 1'875.8$$

Une personne employée pour des veilles sur un horaire 21h à 7h

Les heures de « nuit » (entre 20h et 6h) sont compensées à 20%. Une heure travaillée durant cet horaire compte donc pour 1.2 heures. L'horaire 21h-7h compte 9 heures de nuit et 1 heure de jour, soit l'équivalent de 11.8 heures travaillées ($9 \times 1.2 + 1 = 11.8$). Ainsi un veilleur à temps plein peut fournir 158.96 veilles par année (1'875.8 heures / 11.8 heures par veille).

⇒ Conversion des veilles en EPT 360 :

$$\text{Nbr veilles} \times 360 / 158.96$$

Exemples

Exemple	Heures payées ou veilles dans l'année	Conversion en EPT 360	EPT 360	EPT
Personne employée à l'heure	500 h	$\times 360 / 1'875.8$	95.96	0.267
Veilleur, horaire 21h-7h	60 veilles	$\times 360 / 158.96$	135.88	0.377

Remarques :

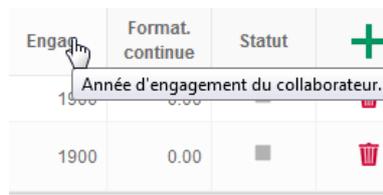
- les heures (jours) de maladie ou de formation qui sont payées comptent comme heures payées
- Le nombre d'heures payées ne doit pas être confondu avec le nombre d'heures productives par EPT qui déduit les jours de formation ou la pause de 30 minutes par jour.
- La conversion peut être adaptée en fonction de conditions de travail particulières ; par exemple si l'horaire hebdomadaire en vigueur dans l'institution est inférieur à 41.5 heures (8.3 heures /jour).

8.7.3 V-A – Composition du salaire

Le second onglet aborde l'annonce du salaire brut et sa composition. La fonction « Mettre à jour » permet d'indiquer le montant restant à répartir dans la colonne différence.

No UR 9110				Nombre de lits total 10					
Etablissement/Site T - SASH TEST 1 ENTITE JURIDIQUE				Ecart de bilan -					
Type Entités juridiques multi-sites				Résultat d'exploitation -					
Dernière modification 18.02.2019				Benefice/Perte à reporter -					
V-A : Composition du salaire Etat : en travail							Mettre à jour	Liasse Reporting	Verrouiller pour aud
NAVS13	Nom	Salaire brut	Dont salaire de base	Dont indemnité	Dont gratificat.	Dont 13ème	Dont divers	Différence	Statut
7560000000002		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	■
7561234567897		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	■

Pour ajouter une ligne, presser sur le bouton « + » en vert, pour en supprimer une, pressez sur la corbeille rouge en fin de ligne. Par ailleurs, des info-bulles d'aide sont disponibles.



Principes généraux de l'annexe V-A :

- **Niveau de détail** : Un enregistrement par collaborateur par fonction. Les regroupements et reventilations groupées ne sont pas acceptés.
- **Exhaustivité** : Le total de l'Annexe V-A de l'entité juridique (monosite ou multi-sites) comprend la totalité des personnes employées durant l'année y compris le personnel à fonctions particulières 3x9xx.
- **Multi-sites – Exigences minimales d'attribution du personnel dans les sites** : Le total de l'Annexe V-A de l'entité juridique multi-sites comprend la totalité des employés, y.c. le personnel à fonctions particulières 3x9xx. Pour le rapport de site, il est possible de limiter les données au personnel de soins (fonctions 31xxx) et d'accompagnement social/socio-culturel/animation (32xxx). Pour les autres groupes de fonctions, au personnel direct employé par le site. Les exigences de présentations minimales relatives aux CAT et UATp (771xx et 772xx) s'alignent aussi sur ce principe.
- **Liste DGCS des fonctions en établissement exercice 2021** : Elle est aussi disponible sur la page Reporting (www.vd.ch/reporting-dgcs)

Cohérence automatique (e-Reporting) :

- **Annexe V-A non-vide** : L'annexe V-A doit comporter au moins une ligne (**Rouge**).

**La validation des données a identifié une ou plusieurs erreurs bloquantes. Pour plus de détail, vérifier chacun des onglets encore en jaune.
De plus l'erreur suivante a été détectée:
L'onglet V-A ne doit pas être vide**

- **Répartition du salaire brut annoncé en ses composantes** : Dans l'onglet V-A : Composition du salaire, le salaire brut annoncé est à répartir en cinq composantes à choix (salaire de base, indemnité, gratification, 13^{ème} salaire et divers avec une marge d'erreur de + / 1 CHF (**Rouge**)).

Salaire brut	Dont salaire de base	Dont indemnité	Dont gratificat.	Dont 13ème	Dont divers	Différence
--------------	----------------------	----------------	------------------	------------	-------------	------------

Le salaire brut doit être réparti. La différence doit être égale à zéro avec une marge d'erreur de +/- 1 CHF

- **Valeurs positives uniquement** : Le formulaire e-Reporting vérifie de manière bloquante que le montant dans la colonne salaire brut n'est pas négatif (**Rouge**). En règle générale, cette annexe ne devrait pas contenir de montants négatifs. Le cas échéant, les remboursements reçus des faïtières et autres organismes doivent être imputés en comptabilité générale, mais pas en déduction dans l'annexe V-A.

Salaire brut
-1000
0.00

- **Jours de formation continue (exclusion des fonctions 3x9xx)** : (**Rouge**).

Erreur: La saisie de jours de formation continue s'applique au personnel 'standard' uniquement (hors fonctions particulières 3x9xx).

- **NAVS13** valide est attendu dans tous les cas (**Rouge**). La valeur 7560000000000 peut être exceptionnellement tolérée si justifiée, voir plus bas.

Erreur: Numero AVS incorrect

- **NAVS13** La valeur 7560000000000 peut être exceptionnellement tolérée (**Orange**), à justifier.

Numero AVS 7560000000000 nécessite un commentaire (Mettre un commentaire, ou corriger)

- **Vérification du total d'EPT pour un collaborateur (NAVS13) donné** : (**Orange**) La vérification a été révisée (améliorée) en ce sens qu'elle prend en considération toutes les lignes qui concernent une même personne (car celui-ci peut être colloqué dans plusieurs fonctions). Une marge de tolérance a été ajoutée, elle s'active au-dessus de 365 « EPT 360 », ce qui équivaut à 1.013 EPT.

Rappel : La valeur de 360 dans la colonne « EPT 360 » correspond à 1.00 EPT. La vérification s'active au-dessus de 365 (toutes les lignes qui concernent cette personne sont prises en compte). (Mettre un commentaire, ou corriger)

- **Mise en relation du salaire brut et de la durée** : (**Orange**). Cette formule annualise (base 360 jours) à un taux d'activité de 100% (équivalent plein temps) la valeur de salaire brut saisie sur l'annexe IV-A et la compare à une plage de valeurs plausibles qui est définie au sens large.

Certaines fonctions sont exclues de cette vérification sont toutes les fonctions particulières (3x9xx), l'ensemble des fonctions médicales (30xxx), la fonction Veilleur (31550).

En regard de la valeur « EPT 360 » renseignée, le montant du salaire brut indiqué est disproportionné (Mettre un commentaire, ou corriger)

- **Mise en relation mois de débuts et de fin et de la durée : (Orange)**

Vérifie que le nombre de jours payés ne dépasse pas la durée selon la date de début et de fin saisies, pour une ligne V-A donnée. Une marge de tolérance de dix jours est ajoutée.

- S'active si (Mois de fin – Mois de début +1) * 30 + 10 < Nombre de jours payés
- Dans l'exemple ci-dessous (6-1+1) * (30) + 10 = 190
190 < 200 jours payés, la vérification orange s'active.

Mois début	Mois fin	Nr. Fct	Jours payés	Taux annualisé
1	6	31501 - Aide-soignant certifié	200.00	55.55%

En regard des mois de début et mois de fin renseignés, la valeur sous EPT 360 est trop élevée. (Mettre un commentaire, ou corriger)

8.7.4 V-C Récapitulation

L'annexe V-C est dédiée à la récapitulation des informations saisies dans l'annexe V-A. Elle en agrège certaines grandeurs.

No UR 9119		Etablissement/Site T - SASH TEST 1 MONOSITE		Mandat Psychiatrie de l'âge avancé (PAA)		Type Entités mono-sites		Dernière modification 07.03.2019		Nombre de lits total -		Ecart de bilan -		Résultat d'exploitation -		Bénéfice/Perte à reporter -	
V-C : Récapitulation Etat : en travail										Mettre à jour		Liasse Reporting		Verrouiller pour au			
Fonction	EPT 360	Repartition (%)	EPT	Salaire brut selon V-A	Salaire brut moyen	EPT 360 corr. 3x9xx	EPT corr. 3x9xx	Salaire brut corr. 3x9xx	Salaire brut moyen corr. 3x9xx	Formation continue	Statut						
30	0.00	0.00%	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	<input type="checkbox"/>						
31	0.00	0.00%	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	<input type="checkbox"/>						

- **Jours de formation continue : (Rouge)**

Pour une entité juridique, la saisie des jours de formation continue est requis pour chaque collaborateur (hors fonctions particulières 3x9xx). La saisie est à effectuer par collaborateur dans l'annexe V-A.

8.7.5 V-C Contrôle

L'annexe V-C, pour sa partie « Contrôle » met en évidence l'écart entre les valeurs de la comptabilité générale et la masse salariale saisie par groupes de fonctions dans l'annexe V-A. Le cas échéant, merci pour vos commentaires.

No UR	9119	Nombre de lits total	-
Etablissement/Site	T - SASH TEST 1 MONOSITE	Ecart de bilan	-
Mandat	Psychiatrie de l'âge avancé (PAA)	Résultat d'exploitation	-
Type	Entités mono-sites	Bénéfice/Perte à reporter	-
Dernière modification 07.03.2019			

V-C : Contrôle | Etat : en travail Mettre à jour Liasse Reporting Verrouiller pour audit

Fonction	Salaire brut selon V-A	Salaire brut selon reporting	Salaire brut écart	Statut
30	0.00	0.00	0.00	<input type="checkbox"/>
31	0.00	0.00	0.00	<input type="checkbox"/>
32	0.00	0.00	0.00	<input type="checkbox"/>
33	0.00	0.00	0.00	<input type="checkbox"/>

8.8 Annexe VI – Répartition dotation par site/activité

L'annexe V-A remplie précédemment remplie consiste en une saisie (ligne) par collaborateur par fonction. L'annexe VI met en évidence la manière dont les EPT sont répartis sur les sites (EMS, SPAH, HNM, EPSM, PPS) et, par ailleurs, sur les autres activités.

L'annexe VI est structurée en trois onglets et permettent d'effectuer la répartition des EPT corrigés des fonctions particulières (3x9xx). Cela correspond à la somme des EPT par groupes de fonctions :

- 30xxx : Personnel médical
- 31xxx : Personnel d'accompagnement soins
- 32xxx : Personnel d'accompagnement socio-culturel, socio-éducatif et disciplines paramédicales
- 33xxx : Personnel administratif
- 34xxx : Personnel de l'économat, cuisine, service de maison
- 35xxx : Personnel technique
- 77xxx : Personnel CAT / UATp

Groupes 30-35 : Répartition EPT sur le site (EMS, SPAH, HNM, EPSM, PPS)

No UR	9110	Nombre de lits total	10
Etablissement/Site	T - SASH TEST 1 ENTITE JURIDIQUE	Ecart de bilan	-
Type	Entités juridiques multi-sites	Résultat d'exploitation	-
Dernière modification 07.03.2019		Bénéfice/Perte à reporter	-

VI-A : Sites (EMS, SPAH, HNM, EPSM, PPS) | Etat : en travail Mettre à jour Liasse Reporting Verrouiller pour audit

Fonction	EPT corr. selon V-C	Site 1	Site 2	Site 3	Site 4	Site 5	Site 6	Site 7	Site 8	Site 9	Site 10	Sous-total (Autres Act.)	Différence	Statut
30	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	<input type="checkbox"/>
31	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	<input type="checkbox"/>
32	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	<input type="checkbox"/>
33	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	<input type="checkbox"/>
34	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	<input type="checkbox"/>
35	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	<input type="checkbox"/>
3	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	<input type="checkbox"/>

Une colonne de sous-total permet de tenir compte du personnel réparti dans l'onglet des autres activités car celui porte aussi sur le même groupe de fonctions 30-35.

Groupes 30-35 : Répartition EPT sur les autres activités (excepté CAT et UATp)

No UR 9110		Nombre de lits total 10							
Etablissement/Site T - SASH TEST 1 ENTITE JURIDIQUE		Ecart de bilan -							
Type Entités juridiques multi-sites		Résultat d'exploitation -							
Dernière modification 07.03.2019		Benefice/Perte à reporter -							
VI-B : Autres activités Etat : en travail				Mettre à jour	Liasse Reporting	Verrouiller pou			
Fonction	EPT corr. selon V.C	Osad	Logement protégé	Repas à domicile	Encadrement socio-éducatif	Autres	Sous-total (Sites)	Différence	Statut
30	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	■
31	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	■
32	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	■
33	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	■
34	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	■
35	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	■
3	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	□

Une colonne de sous-total permet de tenir compte du personnel réparti dans l'onglet qui précède (répartition sur le site EMS, SPAH, HNM, EPSM, PPS), car celui porte aussi sur le même groupe de fonctions 30-35.

Groupes 770-779 : Répartition EPT pour l'activité CAT et UATp (fonctions spécifiques 77xxx)

No UR 9110		Nombre de lits total 10											
Etablissement/Site T - SASH TEST 1 ENTITE JURIDIQUE		Ecart de bilan -											
Type Entités juridiques multi-sites		Résultat d'exploitation -											
Dernière modification 07.03.2019		Benefice/Perte à reporter -											
VI-C : CAT-UATp Etat : en travail				Mettre à jour	Liasse Reporting	Verrouiller pour au							
Fonction	EPT corr. selon V.C	CAT/UATp1	CAT/UATp2	CAT/UATp3	CAT/UATp4	CAT/UATp5	CAT/UATp6	CAT/UATp7	CAT/UATp8	CAT/UATp9	CAT/UATp10	Différence	Statut
770	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	■
771	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	■
772	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	■
773	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	■
774	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	■
775	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	■
779	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	■
77	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	□

Le personnel peut être réparti sur les CAT/UATp existants dans cet onglet.

Cohérence automatique (e-Reporting) :

- Tous les EPT sont répartis. Autrement dit, les colonnes de différence (EPT restant à répartir) sont à zéro. Si ce n'est pas le cas, une erreur vous est signalée par le formulaire e-Reporting (**Rouge**). Marge de tolérance de 0.01 EPT sur chaque ligne permettant d'accepter les différences d'arrondis des données issues des logiciels de gestion.

Tous les EPT doivent être répartis. Autrement dit, les colonnes de différence (EPT restant à répartir) doivent être égales à zéro

8.9 Annexe VII – Frais et prestations privés

No UR 9110		Nombre de lits total 10	
Etablissement/Site T - SASH TEST 1 ENTITE JURIDIQUE		Ecart de bilan -	
Type Entités juridiques multi-sites		Résultat d'exploitation -	
Dernière modification 07.03.2019		Bénéfice/Perte à reporter -	
VII : Frais et prestations privés Etat : conforme			
		Mettre à jour	Liasse Reporting
Verrouiller pour audit			
VII-A	L'exploitant ou la direction ou autres membres ont-ils prélevé des marchandises pour leur alimentation, pour leurs familles ou pour le personnel de maison ?	?	Aucun
VII-B	D'autres marchandises ont-elles été prélevées à des fins privées ?	?	Aucun
VII-C	Le logement de l'exploitant ou de la direction ou autres membres est-il situé dans un immeuble faisant partie de l'EMS ?	?	Aucun
VII-D	Des véhicules commerciaux sont-ils utilisés à des fins privées ?	?	Aucun
VII-E	Des frais privés ont-ils été comptabilisés dans les charges d'exploitation ?	?	Aucun
VII-F	Des primes et cotisations d'assurances privées de l'exploitant, de la direction ou autres membres, de leur famille ou de leur personnel de maison ont-elles été mises à charge de l'exploitation ?	?	Aucun
VII-G	Le compte d'exploitation a-t-il été débité de salaires versés ou d'autres prestations : au conjoint et autres personnes proches de l'exploitant, de la direction et autres membres ?	?	OUI Commentaire
VII-H	Le compte d'exploitation a-t-il été débité de salaires versés ou d'autres prestations : au personnel de maison ?	?	NON Aucun
VII-I	Le compte d'exploitation a-t-il été débité de salaires versés ou d'autres prestations : au personnel de l'EMS en raison de travaux privés ?	?	NON Aucun
VII-J	Dans l'affirmative, ces salaires ou honoraires ont-ils bien une contre-prestation en faveur l'EMS ?	?	NON

Veillez-vous assurer que cette annexe de nature déclarative est renseignée. En effet, aucune vérification orange/rouge n'est implémentée dans le formulaire e-Reporting sur les questions qui vous sont posées. Autrement dit, lors de la première mise à jour du formulaire, l'onglet passe en statut « conforme » (vert).

8.10 Annexe VIII – Déclaration d'intégralité

Elle figure sur la liasse de type entités juridiques (mono et multi-sites) uniquement.

Cette annexe ne figure pas dans le menu déroulant à choix du formulaire e-Reporting, car aucune information n'est à saisir. Pour la commander, presser sur « Liasse Reporting » et elle peut être cochée uniquement.

- VI-B : Autres activités
- VI-C : Personnel CAT-UATp
- VII : Frais et prestations privés
- VIII : Déclaration d'intégralité
- IX-A : Commentaires généraux
- IX-B : Rémunération direction
- INDICATEURS

- Ajouté lors de l'exercice 2019 : Aussi longtemps que la LR est en travail, il n'est pas possible de générer de l'annexe XIII de déclaration d'intégralité.

8.11 Annexe IX – Commentaires et rémunération direction

L'annexe IX-A reporte tous les commentaires saisis et les récapitule avec la mention « Généré » dans un autre onglet. De plus, il est possible d'ajouter un commentaire « Manuel » et celui-ci est mis en évidence comme tel, pour ce faire, il faut presser sur le bouton **+** situé sur la droite.

No UR	9119	Nombre de lits total	50
Etablissement/Site	TEST 1 MONOSITE	Ecart de bilan	-
Mandat	Psychiatrie adulte (PA)	Résultat d'exploitation	-
Type	Entités mono-sites	Bénéfice/Perte à reporter	-
Dernière modification: 08.03.2018 16:34:17			

IX-A : Commentaires | Etat : vérifié OK Mettre à jour Liasse Reporting Verrouiller pour audit

#	Date de création	Commentaire	Reference	Catégorie	Statut	+
Pas de données						

L'annexe IX-B est une annexe déclarative. Tous les types de rémunérations et de prestations accordées au directeur et/ou à la directrice doivent être saisis dans cette annexe. Le cas échéant, veuillez aussi reporter ou faire référence aux informations saisies dans l'annexe VII – Frais et prestation privés si celles-ci concernent la direction.

No UR	9119	Nombre de lits total	50
Etablissement/Site	TEST 1 MONOSITE	Ecart de bilan	-
Mandat	Psychiatrie adulte (PA)	Résultat d'exploitation	-
Type	Entités mono-sites	Bénéfice/Perte à reporter	-
Dernière modification: 08.03.2018 16:34:17			

IX-B : Rémunération direction | Etat : vérifié OK Mettre à jour Liasse Reporting Verrouiller pour audit

Rémunération du directeur d'EMS (RCLPFES, art 3 à 8) : tous les montants correspondant à des salaires, prestations ou avantages reçus durant l'année par le directeur au titre de sa fonction, et son taux d'activité réel.

Nr. AVS	Type de rémunération	Montant	Taux d'activité	Compte	Statut	+
756	Test	0.00	100.00	1000	■	🗑️

Pour les multi-sites, l'information peut être saisie soit au niveau des sites ou au niveau de l'entité juridique gestionnaire.

9 Documentation Reporting des comptes

Le lien d'aide peut être atteint en pressant « Aide » en haut à droite du formulaire e-Reporting.

Ceci ouvre un nouvel onglet qui affiche la page du site Internet qui centralise tous les documents relatifs au Reporting des comptes (www.vd.ch/reporting-dgcs).



10 Liste des non-conformités (exercice 2021)

Composante	Ligne	Type / Message d'erreur
Comptes	TOUTES	O Un solde négatif déroge au type de compte défini
	1m2	R Votre bilan n'est pas équilibré
	3p4	R Le total des charges d'exploitation ne peut pas être égal à zéro
	6	R Le total des produits d'exploitation ne peut pas être égal à zéro
	11009	O Constat de variation du fonds d'amortissement et subvention s/terrains (compte 11009)
	21295	R Selon la directive, le montant placé dans le compte 21295 (résultat reporté) est identique au solde final calculé et présenté dans la ligne IX- Résultat reporté
	49800	O Les dotations aux amortissements ne sont pas égales au cumul des variations des fonds d'amortissements correspondants (comptes 11419 et 11499)
	54700	O Les dotations aux amortissements ne sont pas égales à la variation du fonds d'amortissement correspondant (compte 11019)
	54800	O Les dotations aux amortissements ne sont pas égales au cumul des variations des fonds d'amortissements correspondants (comptes 11109, 11129, 11139, 11149, 11169, 11189)
	70500	O Les dotations aux amortissements ne sont pas égales au cumul des variations des fonds d'amortissements correspondants (comptes 11039 et 11049)
	DIVERS	R Un fonds d'amortissement ne peut pas dépasser le compte d'immobilisation concerné. Le solde au 31.12.N du compte d'immobilisation (11xx0) moins solde au 31.12.N du compte de fonds d'amortissement est un négatif, c.à.d. la valeur nette comptable est négative
	77300	O Les modules d'accompagnement et transports CAT subventionnés ayant lieu durant l'exercice totalisent CHF "VALEUR URSash.77300" qui sont à présenter exclusivement dans ce compte, selon l'annexe 2 à la Directive. Votre saisie s'en écarte de plus de 5%.
I : Informations complémentaires	I-A-01	R Sélectionner une valeur
	I-A-02	O Saisir la norme utilisée en commentaire
	I-A-02	R Sélectionner une valeur
	I-A-03	O Saisir la recommandation utilisée en commentaire
	I-A-03	R Sélectionner une valeur
	I-A-04	O Saisir le motif en commentaire
	I-A-04	R Sélectionner une valeur
	I-A-05	O Joindre le rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels, les comptes annuels et leur annexe
	I-C-01	O Joindre les actifs transitoires (comptes 10900) et Passifs transitoires (compte 20400), bilan consolidé si multi-sites
	I-C-02	O Joindre tous les comptes d'investissement (comptes 5xxxx), par site si multi-sites
	I-C-03	O Si vous êtes signataires de l'accord CSB, l'extrait du compte au passif des avances CSB (2011x) "Création Etat Avance CSN" (requis par la procédure CSB en cours, à ne pas confondre avec le compte débiteur !)
I-D : Sous-traitance	TOUTES	O Prestataire(s) à indiquer pour les comptes de sous-traitance lorsqu'un montant d'un compte est saisi
II : Immobilisations	TOUTES	O Une variation est constatée dans un compte relatif aux immobilisations

Composante	Ligne	Type / Message d'erreur
		corporelles, incorporelles ou financières (comptes 11xxx de l'entité juridique mono ou multi-sites), veuillez charger l'extrait de compte
III : Fonds, provisions et réserves	TOUTES	O Une variation est constatée dans un compte relatif aux immobilisations corporelles, incorporelles ou financières (comptes 11xxx de l'entité juridique mono ou mutli-sites), veuillez charger l'extrait de compte
IV : Statistiques d'activités	IV-A-03	R L'existence de lits reconnus (IV-A-01) nécessite une saisie de votre part
	IV-B-13	R L'existence de lits reconnus (IV-A-01) nécessite une saisie de votre part
	IV-C-12	R L'existence de lits reconnus (IV-A-01) nécessite une saisie de votre part
	IV-C-12	R Le nombre de journées brutes de résidents en établissement, IV-C-12 et IV-E-19, doit être identique
	IV-D-01	O Le taux d'occupation de votre établissement dépasse les 100%
	IV-D-01	O Le taux d'occupation de votre établissement est inférieur au taux standard (98%)
	IV-D-01	O Le taux d'occupation de votre HNM dépasse 100%
	IV-D-01	O Le taux d'occupation de votre HNM est très bas, veuillez vérifier les journées saisies.
	IV-D-05	O Le taux d'encadrement global semble élevé (> 1.2), veuillez-vous assurer que l'annexe VA est remplie conformément aux attentes du SASH
	IV-F-07	R Les totaux du personnel IV-F-07, IV-F-11, IV-F-15, IV-F-20 doivent être égaux
	IV-F-07	R La valeur IV-F-07 doit être positive
	IV-F-11	R Les totaux du personnel IV-F-07, IV-F-11, IV-F-15, IV-F-20 doivent être égaux
	IV-F-11	R La valeur IV-F-11 doit être positive
	IV-F-15	R Les totaux du personnel IV-F-07, IV-F-11, IV-F-15, IV-F-20 doivent être égaux
	IV-F-15	R La valeur IV-F-15 doit être positive
	IV-F-19	O Le personnel en CDD est supérieur au personnel en CDI
	IV-F-20	R Les totaux du personnel IV-F-07, IV-F-11, IV-F-15, IV-F-20 doivent être égaux
	IV-F-20	R La valeur IV-F-20 doit être positive
	IV-F-22	R La valeur IV-F-22 doit être positive
	IV-F-23	R La valeur IV-F-23 doit être positive
IV-F-24	O Le personnel en fonction particulière (3x9xx) a-t-il été exclu conformément à la formule publiée par la DGCS (voir Aide en haut à droite du formulaire). Si tel est le cas, votre taux d'occupation sur cet exercice est élevé."	
V-A : Durée contractuelle	TOUTES	R L'annexe ne peut pas être vide
	TOUTES	O Numéro AVS 75600000000000 nécessite un commentaire
	TOUTES	R Numéro AVS incorrect
	TOUTES	O En regard des mois de début et mois de fin renseignés, la valeur sous EPT 360 est trop élevée
	TOUTES	O Rappel : La valeur de 360 dans la colonne « EPT 360 » correspond à 1.00 EPT. La vérification s'active au-dessus de 365 (toutes les lignes qui concernent cette personne sont prises en compte)
	TOUTES	R La saisie de jours de formation continue s'applique au personnel 'standard' uniquement (hors fonctions particulières 3x9xx)
V-A : Composition du salaire	TOUTES	O En regard de la valeur "EPT 360" renseignée, le montant du salaire brut indiqué est disproportionné

Composante	Ligne	Type / Message d'erreur
	TOUTES	R Le salaire brut doit être réparti. La différence doit être égale à zéro avec une marge d'erreur de +/- 1 CHF
V-C : Récapitulation	Grand total	R La saisie des jours de formation continue par collaborateur est obligatoire pour l'entité (saisie à effectuer par collaborateur dans l'annexe V-A)
VI : Répartition dotation par site/activité	TOUTES	R Tous les EPT doivent être répartis. Autrement dit, les colonnes de différence (EPT restant à répartir) doivent être égales à zéro
Périmètre de gestion	TOUTES	R L'onglet du périmètre de gestion ne doit pas être vide
IX-B : Rémunération direction	TOUTES	R L'onglet Rémunération direction ne doit pas être vide

Variante du Reporting : Les contrôles ci-dessus s'appliquent à une composante sous-réserve que celle-ci soit active dans le type de variante de reporting. Le tableau ci-dessous rappelle l'activation d'une composante pour chaque variante de reporting.

Composante \ Variante	Entité juridique multi-sites	Site de multi-sites	Entité mono-site
Comptes	X	X (sauf Bilan)	X
I : Informations complémentaires	X		X
I-D : Sous-traitance	X		X
II : Immobilisations	X		X
III : Fonds, provisions et réserves	X		X
IV : Statistiques d'activités	X	X	X
V-A : Durée contractuelle	X	X	X
V-A : Composition du salaire	X	X	X
V-C : Récapitulation	X	X	X
V-C : Contrôle	X	X	X
VI : Répartition dotation par site/activité	X	X	X
Périmètre de gestion	X		
IX-B : Rémunération direction	X		X

Dérogation aux contrôles : Les demandes de dérogations sont à adresser à la DGCS à l'adresse reporting.dgcs@vd.ch